

# MÉMOIRE SUR LA PROPOSITION DE REFONTE TARIFAIRE

LONGUEUIL

---

Octobre 2020



# TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION	4
COMMENTAIRES	5
1. Hausse tarifaire majeure de 44% pour les usagers de l'axe Champlain	
2. Uniformisation des tarifs pour la région métropolitaine	
3. Cadre financier	
4. Enjeux de financement	
CONCLUSION	6
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	7

# INTRODUCTION



Tout d'abord, il importe de souligner qu'il était effectivement nécessaire de mener une réflexion sur la simplification et l'harmonisation des quelque 700 titres de transport collectif actuellement offerts aux usagers. C'est dans ce contexte que Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) se sont joints aux experts de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), afin de collaborer aux travaux qui ont mené à la proposition actuelle de refonte tarifaire.

Cette collaboration aura ainsi permis de proposer une nouvelle structure tarifaire qui répond à certaines problématiques partagées par Longueuil et le RTL lors de ces travaux. Par exemple, la nouvelle grille tarifaire vient faciliter l'expérience client par la tarification en misant sur la simplicité, la multimodalité et la mobilité intégrée. Elle s'assure que les citoyens de l'agglomération de Longueuil sont traités équitablement et de manière uniforme, avec une seule zone tarifaire pour l'ensemble du territoire, qui inclut Saint-Bruno et les stations du REM. Elle facilite aussi les échanges entre l'agglomération et la couronne sud, en introduisant le tarif Bus partout.

À cet effet, Longueuil et le RTL tiennent à souligner le travail réalisé par l'ARTM qui a su saisir leurs préoccupations et proposer une refonte tarifaire qui y répond. Toutefois, d'autres enjeux demeurent pour lesquels la refonte tarifaire ne propose pas de solution, soit la hausse tarifaire pour les usagers de l'axe Champlain et l'uniformisation des tarifs pour l'ensemble de la région métropolitaine. Ainsi, Longueuil et le RTL tiennent à transmettre à l'ARTM leurs commentaires et recommandations sur la proposition de refonte tarifaire.

# COMMENTAIRES

## 1. HAUSSE TARIFAIRE MAJEURE DE 44% POUR LES USAGERS DE L'AXE CHAMPLAIN

Bien que la proposition de refonte tarifaire comporte des avantages pour les usagers du transport collectif de la rive-sud, certains d'entre eux connaîtront une hausse importante de leur tarification.

Par exemple, pour les 24 000 usagers de l'axe du Pont Champlain, le coût de leur titre passera de 100 \$ à 144 \$, soit une hausse importante de 44 %, puisqu'ils passeront du tarif local au tarif métropolitain. Actuellement, les usagers visés par cette hausse de tarif peuvent se rendre directement de la rive-sud à la gare du centre-ville. Toutefois, avec l'arrivée du REM, ceux-ci devront faire un transfert modal supplémentaire et ce, pour un même trajet en transport collectif, ce qui peut représenter pour eux une baisse de service. Ces usagers pourront envisager une bonification significative de leur service au fur et à mesure du déploiement du REM et de l'opérationnalisation optimale du rabatement vers le REM.

De ce fait, l'ARTM se doit d'interpeller le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place une mesure tarifaire transitoire pour l'arrivée du REM et en assure le financement.

### RECOMMANDATION 1

Mettre en place une mesure tarifaire transitoire sur plusieurs années, en lien avec un service optimal, et que celle-ci soit financée par le gouvernement du Québec.

## 2. UNIFORMISATION DES TARIFS POUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

En ce qui concerne le financement et le développement du transport collectif, il importe d'avoir une vision métropolitaine de celui-ci. Il faut donc considérer que toutes les villes de la région métropolitaine en sont responsables et que l'apport juste de chacune est nécessaire.

Ainsi, il aurait été souhaité que la Ville de Montréal profite de l'opportunité de la réforme pour uniformiser sa tarification avec la ville de Laval et Longueuil, en haussant son tarif à 100 \$. En procédant ainsi, la région métropolitaine agit par souci d'équité collectif.

### RECOMMANDATION 2

Uniformiser la tarification à 100 \$ pour les régions de Laval, Longueuil et Montréal et ce, par souci d'équité et pour une vision métropolitaine cohérente du financement du transport collectif.

En complément aux enjeux mentionnés précédemment, il apparaît nécessaire d'aborder des enjeux qui se veulent complémentaires aux travaux sur la refonte tarifaire, soit le cadre financier de l'ARTM et le financement et le développement du transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal.

### 3. CADRE FINANCIER

Dans le cadre financier actuel et projeté sur un certain nombre d'années par l'ARTM, les contributions municipales sont appelées à augmenter plus rapidement que les charges et ce, en raison du fait que la croissance des revenus n'est pas au rendez-vous et que le poids relatif des revenus tarifaires est en baisse, ainsi que ceux des automobilistes. Il serait donc important de maintenir une croissance équivalente entre les usagers et les contributions municipales dans le financement du transport collectif et d'augmenter les contributions des automobilistes ou des autres contributeurs par une diversification des sources des revenus.

Bien qu'il aurait été souhaité que les travaux sur la refonte tarifaire abordent aussi l'harmonisation des tarifs et la maximisation de la contribution de revenus, il apparaît nécessaire que ces enjeux soient considérés lors d'une prochaine étape. L'ARTM se doit donc de mettre en place un nouveau chantier qui aura comme objectif de proposer des solutions pour générer des revenus supplémentaires de la part des usagers et maintenir une stabilité de leur contribution.

De plus, les travaux sur le cadre financier permettront de poursuivre les échanges sur, par exemple, la tarification sociale, les rabais tarifaires, ainsi que la contribution financière au transport collectif des municipalités hors territoire.

#### RECOMMANDATION 3

Mettre en place un nouveau chantier qui aura comme objectif de proposer des solutions pour générer des revenus supplémentaires.

### 4. ENJEUX DE FINANCEMENT

Dans les dernières années, Longueuil a connu une expansion de son réseau routier. L'étendue, la diversité et la complexité de ce réseau sont venues confirmer la nécessité d'intégrer la mobilité durable à la planification urbaine. En ce qui a trait à la mobilité durable, il est nécessaire de miser sur des modes structurants qui permettront de bien desservir la population et qui deviendront d'importants générateurs de déplacements.

Ainsi, le développement du transport collectif et la réalisation de projets structurants, tel que le REM et Léo sur la rive-sud, nécessiteront dans les prochaines années une augmentation significative du financement et donc, une plus grande diversification des sources de financement.

#### RECOMMANDATION 4

Augmenter significativement le financement du transport collectif et diversifier les sources de financement et ce, afin de permettre le développement du transport collectif et la réalisation de projets structurants.

# CONCLUSION

La crise pandémique des derniers mois a eu des répercussions financières majeures pour les villes, surtout reliées aux pertes de revenus tarifaires en transport collectif. Aussi, le contexte actuel suggère de nouvelles réflexions, notamment sur l'utilisation du transport collectif par les usagers et leurs comportements d'achat, ainsi que l'implantation importante du télétravail au sein des organisations qui risque de ralentir la reprise de l'achalandage. Il semble donc nécessaire que l'ARTM propose une tarification plus résiliente et adaptée, en réponse à cette nouvelle réalité et aux besoins changeants des usagers.

En somme, Longueuil et le RTL reconnaissent toute l'importance de l'objectif poursuivi par l'ARTM d'harmoniser les tarifs et de simplifier l'utilisation des services de transport collectif dans la région métropolitaine, ainsi que les travaux qui ont mené à la proposition de refonte tarifaire actuelle et tiennent à confirmer leur collaboration pour l'application de celle-ci lors de son entrée en vigueur.

# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

## **RECOMMANDATION 1**

Mettre en place une mesure tarifaire transitoire sur plusieurs années, en lien avec un service optimal, et que celle-ci soit financée par le gouvernement du Québec.

## **RECOMMANDATION 2**

Uniformiser la tarification à 100 \$ pour les régions de Laval, Longueuil et Montréal et ce, par souci d'équité et pour une vision métropolitaine cohérente du financement du transport collectif.

## **RECOMMANDATION 3**

Mettre en place un nouveau chantier qui aura comme objectif de proposer des solutions pour générer des revenus supplémentaires.

## **RECOMMANDATION 4**

Augmenter significativement le financement du transport collectif et diversifier les sources de financement et ce, afin de permettre le développement du transport collectif et la réalisation de projets structurants.

